

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAINTES - 1708 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 04/07/2024 - 2552 - 2009 B 00036 - 510 082 894 - A.V.MATERIEL

SAS AV MATERIEL

SAS Au capital de 30 000 €
Siège Social : 5C RN 137
RULON

17810 SAINT-GEORGES DES COTEAUX

RCS SAINTES 510 082 894

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 31 DECEMBRE 2021**

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt et un, le 31 Décembre, à 09 heures, les associés se sont réunis au siège social sis 5C RN 137 – Rulon – 17810 Saint-Georges des Coteaux, en assemblée générale extraordinaire.

Sont présents ou représentés :

- La SARL EFFET DE LEVIER,
Représentée par son gérant, Monsieur Stéphane MULON.....100 parts
Total des parts présentes ou représentées :100 parts
Sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Stéphane MULON préside la séance en qualité de Président.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission du Commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Le Président ouvre la séance et expose que le Cabinet Bénédicte APPARAILLY, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, a présenté sa démission pour des raisons de cessation d'activité par courrier en date du 31 décembre 2021.

Le Président rappelle que, conformément à l'article L.823-5 du Code de commerce, il convient de prendre acte de cette démission et de préciser que la société ne nommera pas de nouveaux Commissaires aux Comptes, aucun des seuils obligatoires n'étant dépassé.

Après discussion, l'associé prend acte de la démission de Cabinet Bénédicte APPARAILLY, avec effet immédiat.

RESOLUTION UNIQUE

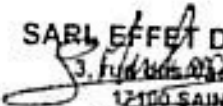
L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de Cabinet Bénédicte APPARAILLY, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire. Il est également décidé qu'aucun nouveau Commissaire aux Comptes ne sera nommé, étant donné que la société ne dépasse aucun des seuils imposant cette obligation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès- verbal, signé après lecture, par le gérant et les associés présents.

Pour la SARL EFFET DE LEVIER
Le gérant,
Monsieur Stéphane MULON

SARL EFFET DE LEVIER

3, rue des Pêcheurs
12100 SAINTES
SIREN : 844 509 976